

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 17 avril 2025

L'an Deux Mil vingt-cinq,

Et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Catherine BILLAUD – Fanny VACHON - Sabine LEVASSEUR – Stéphane PITAVY – Sandrine BOUNAB – Franck PAJOT – Maryse MONTASTIER – André AUROUX – Thierry FANAUD – Paméla ETIENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Julien DELUDET à Franck PAJOT – Martine GACON à André AUROUX – Loïc MORDAN à Sandrine BOUNAB – Yannick COITE à Francis NOUHANT

Secrétaire de séance : Delphine SUREAU

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention avec BORALEX,
- Attribution d'un barnum par la Région

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – CHOIX DES ENTREPRISES CONCERNANT LES TRAVAUX DE RENOVATION DES VESTIAIRES DU STADE

Monsieur le Maire explique qu'une consultation des entreprises a été lancée dans le cadre du Marché à Procédure adaptée pour la rénovation énergétique des vestiaires du stade de football. Ce marché est réparti en 9 lots. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 avril 2025 pour l'ouverture des plis et le 22 avril 2025 pour le choix des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- ☐ **VALIDE** le choix des entreprises proposé par la Commission d'Appel d'Offres, présenté ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1-Gros œuvre	FERNANDES	47 657,08 €
2-Charpente bois	LAZARO	11 072,14 €
3-Etanchéité	ETANCHEITE VICHYSOISE	6 145,44 €
4-Ravalement de façade	SOGEB MAZET	38 340,10 €
5-Menuiseries extérieures	MIROITERIE DE LA LOUE	19 976 €
6-Finitions Intérieures	SOGEB MAZET	38 517 €
7-Revêtement de sol-carrelage-faïence	ZANELLI	13 485 €
8-Plomberie sanitaire et chauffage-ventilation	A2L	80 766 €
9-Electricité générale	NOGELEC	18 328 €
	TOTAL	274 286,76 €

☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents nécessaires à leur exécution.

3 – AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au niveau du marché de travaux de rénovation énergétique de l'école. Ces modifications concernent une plus-value de 8 340 € pour l'entreprise MAÏA ENERGIE due à la réalisation du raccordement de collecteur géothermique jusqu'au local technique en souterrain. Elles concernent également une moins-value de 6 240 € pour l'entreprise A2L due aux canalisations aériennes en extérieur, le calorifuge et protection anti corrosion non réalisés ainsi qu'une plus-value de 1 270 € pour la dépose de gaz et pose d'un BECS électrique.

Des avenants sont donc nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **VALIDE** les avenants décrits ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette décision.

4 – TRAVAUX VOIRIE 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Département lance un nouvel à projet concernant la demande de financement au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Il propose alors d'acquérir un radar pédagogique et des panneaux « zone 30 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **DÉCIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention provenant du produit des amendes de police en matière de sécurité routière pour les travaux de voirie 2025, et plus précisément pour l'acquisition d'un radar pédagogique et de panneaux « zone 30 »,

5 – TRAVAUX SDE03 : LA PRADE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Dissimulation des réseaux électriques Rue des Colombes Eclairage public lié à la dissimulation des réseaux électriques rue des Colombes

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 210 380 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☐ **D'APPROUVER** l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- ☐ **DE DEMANDER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier
- ☐ **PREND ACTE** de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 6 201 euros lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 «*autres contributions*».

6 – CONVENTION AVEC RMB

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de partenariat 2025 présentée par Radio Montluçon Bourbonnais (RMB).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ **VALIDE** la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7 – CONVENTION AVEC BORALEX

Monsieur le Maire explique au conseil syndical que dans le cadre de l'aménagement d'un square situé au niveau de la rue de la Mairie et de la RD745, Boralex va financer ce projet à hauteur de 3 000 €.

Pour le versement de cette subvention, il est nécessaire de signer une convention avec Boralex.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **VALIDE** la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8 – ATTRIBUTION D'UN BARNUM PAR LA RÉGION

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les communes de moins de 2 000 habitants peuvent bénéficier d'un barnum financé par la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ **DECIDE** de solliciter la Région auvergne-Rhône Alpes pour l'attribution d'un barnum.

9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire de séance
Delphine SUREAU

Le Maire,
Francis NOUHANT